Le protocole de participation citoyenne a été signé mardi 23 mai entre le maire de Guipavas Fabrice Jacob, la colonelle Charlotte Tournant, du groupement de gendarmerie de Finistère et Jean-Philippe Setbon, sous-préfet de l'arrondissement de Brest.

MAIRIE

Lancement du dispositif de participation citoyenne

Publié le 24 mai 2023

La Ville de Guipavas s'engage dans le dispositif de participation citoyenne pour inciter les habitantes et les habitants à adopter une attitude attentive et solidaire, complémentaire à l'action de la gendarmerie nationale et de la police municipale

Ce dispositif s'appuie sur un protocole signé entre la commune, les forces de sécurité de l'État et le Préfet.

Ce dispositif repose sur des personnes volontaires. Ces référents citoyens ou référentes citoyennes auront comme rôle :

- de créer du lien entre les habitants et de contribuer à renforcer la solidarité entre voisins,
- de développer une culture de la prévention au sein de son quartier,
- de renforcer le contact avec la gendarmerie nationale.La participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie.

Ce dispositif complète les autres actions de prévention conduites sur la commune : opération tranquillité vacances, actions de sensibilisation, Pass jeune piéton et permis vélo en direction des enfants scolarisés à Guipavas, etc.

Comment candidater ?

La période de candidature est ouverte à compter de la signature du dispositif entre le maire de Guipavas, la préfecture et la gendarmerie nationale, mardi 23 mai, jusqu'au jeudi 15 juin 2023. Les personnes peuvent candidater en remplissant **le flyer à télécharger ici**, à retirer à l'accueil de la mairie ou lors d'une réunion d'information (lire ci-dessous).

Leur candidature sera traitée par la gendarmerie nationale. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au jeudi 15 juin 2023.

Trois réunions d'information

• Vendredi 2 juin 2023, 18h30. Réunion d'information. Espace Simone Veil.

• Lundi 5 juin 2023, 18h30. Réunion d'information, Maison de quartier de Coataudon.

- Mardi 6 juin 2023, 18h30. Réunion d'information, Salle du Douvez.
- Mardi 27 juin 2023. Formation (19h30 - 21h) des personnes dont la candidature a été retenue.

Les CE2 obtiennent leur "pass jeune piéton"

Petite enfance : formation sur les enfants difficiles pour les professionnels

RETOUR À LA LISTE